

Vendredi 19 juin : pour un droit à la scolarisation sans conditions !

Le vendredi 19 juin 2026 nous répondons aux appels de la *Coordination Nationale des Mineur·es Isolé·es en Lutte* de du *Collectif des Jeunes du Parc de Belleville* et appelons les personnels d'éducation à se mettre en grève et/ou à participer au rassemblement qui se tiendra de 15 h à 19 h Place de la Sorbonne.



La lutte menée par le *Collectif des Jeunes du Parc de Belleville*, avec le soutien de syndicats et personnels de l'éducation a permis en deux ans de scolariser 500 jeunes, mais on ne s'arrêtera pas là ! Un trop grand nombre de MNA (mineur·es non accompagné·es) ne sont pas scolarisé·es, tandis que celles et ceux qui ont passé les tests CASNAV sont en attente d'affectation, pour certain·es depuis plus de 6 mois ! La lutte doit continuer et s'amplifier !

Un parcours d'obstacles

Pour aller au collège ou au lycée à Paris, il faut d'abord passer les tests de positionnement au CASNAV. Or, le passage de ces tests est conditionné à une procédure d'inscription entièrement dématérialisée et complexe, qui ne tient absolument pas compte des réalités vécues par les jeunes (accès difficile à internet, illettrisme, illettrisme...).

Ces obstacles à la scolarisation concernent plus largement d'autres enfants. Par exemple, les familles demandeuses d'asile hébergées à l'*Event center*, Porte de La Villette, ont dû se battre et attendre plus de six mois pour obtenir la scolarisation de leurs enfants et des familles sans habitat fixe sont touchées par ces entraves à la scolarisation.

Des discriminations qui s'accumulent

Alors que tous les élèves parisiens peuvent bénéficier gratuitement du pass *Navigo*, les MNA et les enfants de familles pauvres sont discriminés dans l'accès à ce droit, faute de pouvoir avancer les frais et de posséder un compte bancaire comme l'impose la procédure. A cela s'ajoutent les stages lors desquels les MNA ou les enfants de familles précaires doivent assumer financièrement les repas du midi et donc ne mangent pas ou mal et insuffisamment.

Le très mal nommé plan "Bienvenue en France" adopté en 2019 et le décret "Baptiste" (du nom de l'actuel ministre de l'ESR) ont fait passer les frais d'inscription des étudiant·es étrangers hors Union européenne de 170 € à 2 895 € en licence et de 250 € à 3 941 € en master, réservant donc les études en France aux ultra-riches ou aux Européen·nes.

Lorsque les jeunes sont scolarisé·es, iels sont trop souvent envoyé·es dans des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ne correspondant pas à leur profil scolaire. Nous dénonçons cette forme de "marginalisation" et nous défendons la possibilité d'être scolarisé·es tout au long de l'année dans des classes adaptées ou en adéquation avec les choix et le niveau des élèves. Très nombreux·ses sont les élèves qui renoncent à leur rêve d'études supérieures pour entreprendre des études plus courtes en alternance dans le but d'être régularisé·es après 18 ans. La question de la régularisation les fragilise et les rend dépendant·es de patrons qui ont la main sur leur avenir. Pour celles et ceux qui font le choix de la formation initiale et/ou du statut apprenti, les études supérieures risquent fort d'être inaccessibles.

Des personnels en souffrance

Au-delà de la nécessaire solidarité, les personnels sont directement touché·es et mis·es à mal psychologiquement par ces situations. En l'absence criante d'équipes pluridisciplinaires (psys, médecins, infirmier·es, assistant·es sociaux·ales), les conditions de vie des jeunes ont des conséquences sur leurs conditions de travail avec un épuisement professionnel à la clé.

Les personnels des établissements dont des élèves ou familles sont en situation de grande précarité, partagent ce sentiment d'impuissance et mal-être. Chaque fois que leurs alertes restent sans réponse, les personnels constatent que la non-assistance à élève en danger est devenue la règle qu'il faudrait se résigner à respecter. Cette situation est insupportable et intolérable ; elle va à l'encontre des obligations de protection que l'institution et les adultes en général ont à l'égard des mineur·es et des jeunes adultes.

Le rectorat de Paris, responsable de la santé des personnels, ne peut balayer ce risque psycho-social par des "cela ne concerne pas l'école" ou "vous vous impliquez trop", assénés parfois à celles et ceux qui se mobilisent aux côtés d'élèves victimes de la précarité. Enjoindre les personnels à poursuivre leurs missions pédagogiques et éducatives tout en fermant les yeux relève de l'injonction paradoxale systémique.

Toutes et tous concerné·es !

Face à cela, nous choisissons d'être dans la lutte aux côtés des directement concerné·es. Cette lutte menée par les MNA est aussi la nôtre, celle des organisations syndicales. Il s'agit de se battre aux côtés des premier·es concerné·es contre toute forme de discrimination et pour l'effectivité de droits fondamentaux pour tout·es. Ce combat se mène dans un contexte où le racisme détermine la majorité des positionnements politiques, ce qui, en tant que antifascistes et antiracistes, nous impose d'y participer.

Le vendredi 19 juin nous répondons à l'appel de la coordination des mineur·es isolé·es et appelons les personnels d'éducation à se mettre en grève et/ou à participer au rassemblement qui se tiendra de 15 h à 19 h Place de la Sorbonne. Un rendez-vous sera demandé à la rectrice pour lui signifier nos exigences.

Ne laissons pas les institutions françaises bafouer la Convention des droits des enfants en toute impunité : école et égalité des droits pour toutes et tous ! Halte aux discriminations !

- Ouverture de dispositifs UPE2A et UPE2A NSA permettant d'accueillir tous les élèves en ayant besoin et création de classes adaptées au niveau et au choix des élèves ;
- Simplification des inscriptions aux tests CASNAV avec accueil physique et aide aux inscriptions ;
- Augmentation des fonds sociaux dans les établissements accueillant des MNA ;
- Procédures simplifiées sans avance de frais pour l'obtention du pass *Navigo* pour les MNA et pour toutes les familles en situation économique précaire ;
- Prise en charge totale des repas dans les établissements et pendant les périodes de stage ;
- Réouverture avec critères transparents du "dispositif lycéen" d'hébergement d'élèves à la rue ;
- Coopération active du rectorat avec la préfecture et la mairie pour exiger un toit et un accompagnement social et médical pour toutes et tous les élèves à la rue ;
- Suppression des droits d'inscription différenciés à l'université pour les étudiant·es étranger·es hors UE.

SUD éducation Paris - 30 bis, rue des Boulets - 75011 Paris - SUD éducation 92

☎ 01 44 64 72 61 ✉ contact@sudeducation75.org | ✉ sudeducation92@gmail.com ☎ 01 43 70 56 87

🌐 sudeducation75.org 🐦 @sudeducparis | 🐦 @sudeducation92 🌐 sudeducation92.ouvaton.org